

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatorze mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-03-20 / 13**Tarifs municipaux**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'actualiser une partie des tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec une voix contre (Cyrille ROLLIN) et 25 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	25	0	1

ARRETE l'actualisation d'une partie des tarifs municipaux comme suit :

1- CIMETIERE :

Cimetière	Tarifs
Concessions cinquantennaires	130,00 € le m ²
Concessions trentennaires	100,00 € le m ²
Ouverture et fermeture de caveau	130,00 €
Droit de sépulture provisoire	2 €/jour
Colombarium	
Concessions cinquantennaires	370 la case
Concessions trentennaires	320 la case
Concession cavurne cinquantenaire	600,00 €
Concession cavurne trentenaire	500,00 €

2- LOCATION DE MATERIEL :

A des collectivités, des particuliers ou des organismes privés

	A Mauriac et sur le territoire de la communauté de communes (si disponible)	Sur le territoire des autres communes (transport à la charge du demandeur)
Podium mobile	150 €	200 €
Podium fixe (60 m²)	150 €	200 €
Barrières voirie (l'unité)	1,5 €	3 €
Chaises (l'unité)	0,50 €	1 €
Tables (l'unité)	1 €	2 €
Chapiteau (12X5m)	250 €	350 €
Barnums (4X4m)	100 €	150 €
Modules (2X1 m)	50 €	75 €
Grilles, paravents, l'unité	5 €	7 €

Frais de transport à prendre en compte dans tous les cas**Pour toutes communes extérieures à Mauriac s'ajoutent les frais de transport suivants**

Véhicule < 3,5 T	2 € / Km
Véhicule > 3,5 T	3,50 € / Km

3- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Emplacement réservé aux transports de fonds	660 € par emplacement et par an
---	---------------------------------

Cirques < 700 m ²	120,00 €
Cirques de 700 à 999 m ²	450,00 €
Cirques > 1000 m ²	650,00 €

Par jour, montage et démontage inclus

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**Au registre sont les signatures****A Mauriac, le 20 mars 2025**

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **31 MARS 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1